



Délibération No.13-2026

Budget annexe « Ciné-Lisa » - Budget primitif 2026

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du mercredi 03 juin 2026

étaient présents

Au titre de l'État

- . M. Jean Charles Jobart représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, conseiller
- . M. Jérôme Sourisseau, Président
- . M. Philippe Bouty, conseiller

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, Maire adjoint

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, conseillère

Personnalité qualifiée

- . M. Olivier Balez
- . M. Lucas Hureau

Représentants du personnel

- . M. Arthur Gatard

Avaient donné pouvoir

- . Mme Hélène Gingast, représentante du Département avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . M. Florian Surget, représentant de la Ville d'Angoulême, avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy
- . Mme Hélène Topouria, représentante du personnel, avait donné pouvoir à M. Arthur Gatard

Ont également participé à ce conseil

- . M. Florent Gallardo, Préfecture de la Charente
- . M. Jacques Deville, DRAC Nouvelle-Aquitaine
- . Mme Julie Tugas, DRAC Nouvelle-Aquitaine
- . Mme Catherine Moreau, Département de la Charente
- . M. Frédéric De Faccio, Ville d'Angoulême
- . M. Sylvain Pothier Leroux, Ville d'Angoulême
- . M. Jean Pierre Pagola, Paierie Départementale de la Charente
- . M. Thomas Schnabel, GrandAngoulême

En visioconférence

- . M. Florian Surget, Ville d'Angoulême
- . M. Frédéric Vilcocq, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Etienne Capra, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Baptiste Debringas, Région Nouvelle Aquitaine

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . M. Mathieu Charrier, responsable de la programmation et de la production
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

présents : 10

pouvoir : 3

votants : 13 (sur 13 membres)

la cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Délibération No. 13-2026

Budget annexe « Ciné-Lisa » - Budget primitif 2026

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu la délibération n°16-2015 actant la création d'un budget annexe lors du Conseil d'administration de la Cité le 25 juin 2015.

Exposé des motifs :

La Cité perçoit du Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des affaires culturelles) des subventions annuelles fléchées à l'enseignement de spécialité L3 cinéma assuré par le Lycée de l'image et du Son d'Angoulême (LISA).

A l'aide de ces financements la Cité prend en charge directement les dépenses engagées par le LISA ou procède aux remboursements des frais engagés par l'établissement scolaire dans le cadre d'une opération spécifique intitulée « Ciné-Lisa ».

La Cité en tant que porteur de projet assure, de manière autonome, la gestion des fonds perçus et le contrôle des dépenses réalisées.

Au regard des éléments indiqués ci-dessus les écritures comptables qui concernent cette activité sont identifiées séparément des autres activités de l'établissement dans un budget annexe intitulé « Ciné-Lisa ». Etant donné la création de ce budget au cours de l'exercice 2015, l'année 2026 constituera donc la douzième année de fonctionnement de cette opération.

Conformément au vote du compte administratif 2025 le budget primitif du budget annexe pour l'année 2026 est présenté, au même titre que le budget principal, avec une reprise des résultats cumulés soit un montant de 2 163.96 € inscrit au chapitre 002 « Excédent antérieur reporté » (avec la régularisation de l'arrondi de 0,21 € qui n'apparaît pas sur le CFU 2025).

Les dépenses et les recettes prévisionnelles inscrites au budget primitif s'élèvent à 11 763.96 € pour l'année 2026 soit dans le détail la répartition suivante :

- Charges à caractère général soit 7 763.96 € au chapitre 011, elles concernent notamment les dépenses liées à la rémunération de prestataires extérieurs sur factures pour leurs interventions ponctuelles auprès des élèves, des locations de films et des projections de films spécifiques.
- Charges de personnel soit 4 000 € au chapitre 012, elles concernent notamment la rémunération en salaires (contrats CDD) de spécialistes qui interviennent au cours des rencontres cinématographiques dédiées ou pour des travaux pratiques auprès des élèves du cursus.
- Subventions d'exploitation soit 9 600 € au chapitre 74, cette recette correspond aux aides allouées par l'Etat pour le soutien des actions menées en faveur des lycéens.
- Excédent de fonctionnement reporté soit 2 163.96 € au chapitre 002.

A noter l'arrêt depuis 2025 de la subvention fléchée complémentaire de 3 600 € initialement versée par l'Etat pour l'option facultative cinéma au LISA. Cet exercice est construit en intégrant la diminution de recettes et l'ajustement des opérations à venir.

La section de fonctionnement ainsi construite présente un solde en équilibre.

SECTION FONCTIONNEMENT – BUDGET ANNEXE :

DEPENSES		Propositions nouvelles
Chap.	Libellés	
011	Charges à caractère général	7 763,96 €
012	Charges de personnel	4 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		11 763,96 €

RECETTES		Propositions nouvelles
Chap.	Libellés	
002	Excédent antérieur reporté	2 163,96 €
74	Subventions d'exploitation	9 600,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		11 763,96 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- d'approuver le budget primitif du budget annexe pour l'année 2026, tel que présenté.

Patrick Mardikian



Président du conseil d'administration de la Cité

CINE-LISA - CINE-LISA - BP (projet de budget) - 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CINE-LISA
AUTRES

Numéro SIRET : 50157795100046
Poste comptable : Paierie Départementale Charente

Budget primitif **relatif à l'exercice 2026**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.